Lundi 6 avril 2009

# Dites-nous Madame Haigneré…

Dans l'article du Monde du 26/03/09 vous déclariez : *il est hors de question d'envisager une fusion, une disparition du Palais de la découverte"*. Néanmoins, vous êtes chargée par le gouvernement de mettre en place, pour 2010, un établissement qui sera le fruit de la fusion de la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte. Il nous a été annoncé que le nouvel établissement issu du « rapprochement » de ces deux entités serait un EPIC.
La cité est déjà un EPIC dépendant du ministère de la culture, le Palais est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant le même statut qu'une université**.** Il est rattaché au ministère de la recherche.

Si les deux établissements doivent **« agir de façon autonome et dynamique** tout en **préservant le statut des personnels**, fonctionnaires et agents publics pour le Palais de la découverte et agents sous CDI et CDD pour ce qui est de la Cité des sciences et de l'industrie » quelle est la justification de ce rapprochement/fusion ? Quel en est le coût réel ? En quoi un nouveau décret permettra-t-il de « doter notre pays d'un grand opérateur de référence dans le domaine de la culture scientifique et technique » ou d'être à la « recherche d'un projet ambitieux » ?

Les personnels de la Cité et du Palais sont opposés à ce projet qui n'offre aucune garantie sur la pérennité de leurs activités, qui aggravera leurs conditions de travail, remettra en cause l'ensemble de leurs accords collectifs.
La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) implique déjà qu'aujourd'hui un départ à la retraite sur deux n'est pas remplacé !

Nos deux établissements peuvent parfaitement et sans changer de statut remplir leurs missions respectives, collaborer sans fusionner, « être dynamiques » sans regrouper ! Ils le font déjà à travers le « groupe des 5 »
Alors dites-nous Madame quel est l'objet réel de ce projet ?

**… en tant que candidate à la Présidence de la Cité des sciences vous garantissez-nous :**
**le maintien de chacun de nos établissements avec leurs missions respectives,**
**le maintien des statuts existants,**
**le maintien de l'ensemble de nos droits sociaux et accords,**
**des effectifs et des embauches dans tous les services où ils sont nécessaires ?**

**Salariés de la cité des sciences venez exiger, avec vos organisations syndicales, des réponses à ces questions et le retrait du projet de décret et du projet de fusion au conseil d'administration le jour de l'investiture de madame Haigneré comme présidente de la Cité.**

## Rendez-vous le mercredi 8 avril à 9h15 dans le hall

pour être ensemble à 9h30 au bâtiment Descartes